

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 19 MARS 2025**

Séance n°2 du 19 mars 2025

Délibération n°DEL2025031901

Objet : approbation du Compte
Financier Unique 2024.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 27 dont 2
pouvoirs
Nombre d'excusés : 9
Nombre d'absents : 4

Le 19 mars 2025 à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle des fêtes de Tourriers le 10 mars 2025, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : M. COMBAUD Renaud.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Étaient présents : M. AGUESSEAU Norbert - Mme BAUDRILLART Agnès – M. BOUCHET Eric - M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent (pouvoir de M. TESSIER Jean-Luc) – M. DE LUSTRAC Jean-Marc – Mme FOURÉ Brigitte – M. COMBAUD Renaud – M. HENTRY Jimmy - Mme LAMAZIÈRE Véronique – Mme SOURY Christine - M. PANTIER Jean-Marie – Mme ROCHE Nadine – Mme ROUX Emilie – M. VIDAL Laurent.

Étaient excusés : Mme BERNARD Anne-Marie - M. RAINETEAU Jean - Mme SEMON Laura - M. TESSIER Jean-Luc (pouvoir à M. DANÈDE Laurent).

Étaient absents : Mme TEILLET Anne.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Étaient présents : Mme ASHBOLT Louisa - Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. BASTIER Thierry (pouvoir de M. FORT Jean-Paul) – Mme BELGHALI Lucile - M. BŒUF Pascal – M. COLIN Bernard - M. DUPUIS José – M. GEOFFROY Fabrice – M. PARNEIX Jean-Claude - M. MATHIEU Xavier – Mme ROLLIN Lydie - M. SEGUINAR Clauddy.

Étaient excusés : M. FORT Jean-Paul (pouvoir à M. BASTIER Thierry) - M. JOBIT Jean-François – Mme MOREAU Carole – M. THOMAS Hubert - M. THOMAS Jean-Claude.

Étaient absents : M. MICHAUD Arnaud – M. POUX Pierre – Mme VIEYRES-TEILLET Huguette

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du 21 octobre 2020 donnant délégation de pouvoir du comité syndical,
- Vu la délibération du 12 mars 2024 adoptant le Budget Primitif 2024 ;

Le Président rappelle que le comité syndical doit se prononcer sur le compte financier unique (CFU) joint en annexe, établi suivant l'instruction comptable M57.

Les résultats du CFU 2024 se présentent de la manière suivante :

AR Prefecture

016-200050094-20250319-DEL2025031901-BF
Reçu le 24/03/2025

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	-57 441,60
Fonctionnement	-67 549,37
Investissement	10 107,77
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024	129 404,00
FONCTIONNEMENT	
Résultat de clôture de l'exercice 2024	-33 254,36
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	34 295,01
Résultat de l'exercice 2024	-67 549,37
INVESTISSEMENT	
Résultat de clôture de l'exercice 2024	162 658,36
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	152 550,59
Résultat de l'exercice 2024	10 107,77

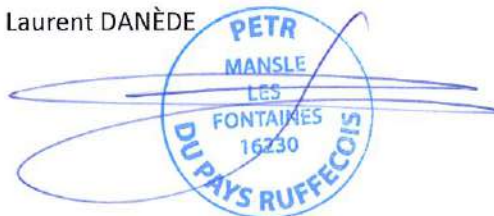
L'approbation du CFU devant être réalisée en son absence, le Président se retire et le vice-président propose aux élu(e)s de passer au vote.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le comité syndical à 27 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **ADOpte** le Compte Financier Unique 2024 ;
- **APPROUVE** l'ensemble des documents annexés à la présente délibération.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification